Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Publié le 06/10/2022
ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_240-DE

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction environnement et transition énergétique
Rapporteur : Gilles LELONG

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_240
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

43 - DÉMARCHE CIT'ERGIE
COMPTE RENDU D'ÉVALUATION ANNUELLE ET ENGAGEMENT DANS UN RENOUVELLEMENT DU LABEL

Avancée dans la démarche Cit'ergie

La démarche Cit'ergie est une démarche d'amélioration continue en matière de management de l'énergie. Il s'agit de la déclinaison française de la démarche européenne « European Energy Award ».

C'est un outil qui permet à la fois de fédérer pour mobiliser autour d'un objectif commun et un label qui permet de communiquer sur l'avancement de la politique énergie-climat.

Pour matérialiser l'avancée des collectivités engagées dans cette démarche, un référentiel avec un système de points a été établi. Chaque année, un recomptage des points est fait par la conseillère Cit'ergie, externe à la collectivité. En fonction du score obtenu, la collectivité peut prétendre à un niveau de label.

La gradation a évolué dans l'année, avec une nouvelle appellation : « Territoire engagé climat-air-énergie », comprenant 5 niveaux au lieu des 3 qui existaient précédemment :

Niveau du territoire engagé Climat-air-énergie	Signification en score obtenu	Nombre de collectivités labellisées en France
	En processus	68 collectivités
(ancien « Cap Cit'ergie »)	35%	80 collectivités
(ancien « Cit'ergie »)	50%	50 collectivités
	65%	13 collectivités
(ancien « Cit'ergie Gold »)	75%	9 collectivités

Suivi annuel effectué début 2022

Fin 2021, la commune est toujours au niveau « 2 étoiles » avec 47,3 % de réalisation de son potentiel de points.

Lors de la visite annuelle, il est relevé qu'une dynamique est en place sur la mise en œuvre des actions. Cependant, il reste encore des marges de progression sur certaines actions qui ont peu avancé sur les 3 ans de mise en œuvre du plan d'actions.

Les principaux points positifs mis en avant par la conseillère Cit'ergie sont les suivants :

- l'élargissement du comité de pilotage à plusieurs élus et services, en lien notamment avec l'Agenda 21,
- l'engagement de la commune dans l'opération collective sur la résilience des territoires, portée par l'ADEME et avec un mi-temps consacré à cette mission,
- la création d'une mission « vélo et mobilités actives »,
- un enclenchement de la dynamique sur l'évaluation climat du budget,
- un début de travail sur un cahier des charges type pour l'aménagement des espaces publics et de la voirie (en cours de validation par la direction de la commande publique),
- des travaux engagés et prévus sur de nombreux bâtiments.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Publié le 06/10/2022
ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_240-DE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est encouragée à poursuivre ces actions ainsi que le travail en cours cette année sur l'extension du réseau de chaleur.

La conseillère préconise de réaliser un bilan des indicateurs fin 2022 afin de mettre à jour l'évaluation sur les consommations énergétiques de nos bâtiments. Il serait aussi souhaitable d'avoir des indicateurs territoriaux concernant la rénovation énergétique du parc résidentiel et les pratiques de mobilités, en lien avec les offres proposées au niveau de la commune et de l'agglomération.

Nous sommes aussi incités à communiquer sur le bilan des actions (en interne et en externe).

Par ailleurs, il s'agit de formaliser des stratégies et de concrétiser les actions engagées, en particulier :

- stabiliser le pilotage de la démarche et articuler cette démarche avec celle de l'Agenda 21;
- construire une feuille de route climat-air-énergie de la commune, déclinaison territoriale du PCAET, avec des objectifs chiffrés sur les compétences portées par la commune ;
- diminuer la dépendance énergétique du territoire, en recherchant la production d'énergie sur le territoire ;
- intégrer le climat-air-énergie dans le PLUi (enjeu à long terme, stratégique et transversal) ;
- renforcer encore la montée en compétence climat-air-énergie dans la collectivité.

L'ADEME, qui donne aussi son avis lors de ce bilan annuel, constate une bonne progression de la collectivité. La référente indique qu'il est important d'accentuer la réflexion sur la sobriété dans tous les domaines ainsi que sur le développement de la production d'énergies renouvelables.

Perspectives

Le troisième et dernier suivi annuel, avec recomptage des points, interviendra avant février 2023.

Pour poursuivre la démarche, la collectivité devra ensuite monter un dossier de renouvellement. Pour cela, le processus impose l'intervention, d'un(e) conseiller(ère) climat-air-énergie formés(es) à la démarche.

Le coût prévisionnel d'une assistance au renouvellement ne devrait pas excéder 40 000 € sur 4 ans. Cela comprend l'élaboration d'un nouveau programme, le dépôt d'un dossier de demande de renouvellement de label, puis les 3 suivis annuels. L'ADEME subventionne actuellement cette prestation à hauteur de 50 % des dépenses.

Ce travail se fera nécessairement en lien avec l'écriture de l'Agenda 21 et en prenant en compte l'appropriation du PCAET de la communauté d'agglomération Le Cotentin.

Il est possible que la collectivité avance suffisamment pour demander la labellisation de niveau 3 étoiles dans le cadre du renouvellement de label.

Le conseil municipal est invité à :

- prendre acte de l'avancement de la collectivité dans la démarche Cit'ergie et des remarques émises par la conseillère Cit'ergie et l'ADEME ;
- affirmer son intérêt pour le renouvellement de la démarche de labellisation « Territoire engagé pour la transition énergétique climat-air-énergie » pour renforcer la démarche d'amélioration continue déjà en cours, avancer dans les degrés du label et être reconnue comme une collectivité active dans ce domaine ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention actuelle de Cit'ergie ;
- solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour le renouvellement de la démarche.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Publié le 06/10/2022
ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_240-DE

Vu l'avis favorable de la 1ère commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 22h28		Nombre de votants :	
Pour : 54	Contre : 0	Abstention : 1 S. LEMOIGNE	NPPV : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 04/10/2022
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Dominique HÉBERT
Signé électroniquement par : Dominique HEBERT
Date de signature : 05/10/2022
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Publié le 06/10/2022
ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_240-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 28 septembre 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48
Date de la convocation et de son affichage : 16 septembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le vingt-huit septembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 16 septembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h07) - GENTILE Catherine – GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle – HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand (mandataire HUREL Karine à son départ : 22h29) - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie – LEQUILBEC Frédérik - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – MORIN Lucie – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (arrivée : 19h33) – PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

LAGALLARDE Quentin a donné procuration à DUVAL Karine
LEPOITTEVIN Gilbert a donné procuration à TAVARD Agnès
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
MARGUERITTE Camille a donné procuration à SAGET Eddy
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédérik
SOURISSE Claudine a donné COUPÉ Stéphanie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

M. HÉBERT Dominique conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Publié le 06/10/2022
ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_240-DE

Version 2021.11

Rapport de visite annuelle du label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie

Nom de la collectivité :	**Cherbourg-en-Cotentin**
Nom du conseiller :	**Elodie Houguet**
Date de la visite annuelle :	**Copil : le 2 juin 2022**
Le cas échéant, date de la visite annuelle précédente *(ou indiquer « Première visite ») :*	**Dernière Visite annuelle : 29 mars 2021**
Journées d'appui du conseiller sur l'année écoulée *(préciser s'il y a lieu, la nature de la prestation, le nombre de jours et les délais) :*	Echange préparatoire en amont avec les référents Cit'ergie en mai 2022
RAPPEL : Dates d'échéance liées au processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie	Année d'échéance de labellisation : 2023 Fin de contrat du conseiller Territoire Engagé Climat-Air-Énergie : fin février 2023 Fin du contrat avec l'ADEME : le 27 septembre 2022

1- Déroulement de la visite *(description succincte)* **:**

- Actualité : évolution du nom du label
- Bilan annuel : les actions 2021 valorisables pour Cit'ergie
- Regard Cit'ergie : les points d'amélioration
- Planning jusqu'au renouvellement du label en 2024

2- Eléments particuliers de l'année écoulée *(ex : Actions phare réalisées/programmées, réorganisation de services, etc.)* **:**

Recomposition du COPIL pour la visite annuelle 2021/2022, avec un élargissement à plusieurs élus et services en lien avec la démarche de labellisation

Renouvellement du label initialement prévu en 2023 décalé en 2024 (avec un courrier qui sera envoyé à la Commission Nationale du Label de fin 2022)

<u>Nouvelles actions</u> :
- Engagement de la ville dans l'opération collective sur la résilience des territoires, portée par l'ADEME (dont recrutement d'un chargé de mission à mi-temps sur la résilience)
- Rédaction d'un Cahier des charges type pour l'aménagement des espaces publics et de la voirie (en cours d'étude par les services des marchés et la direction de la commande publique).
- Embauche de la chargée de mission « vélo et mobilités actives » en avril 2021

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Publié le 06/10/2022
ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_240-DE

3 – Grille d'évaluation de l'avancement du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie :

	Evaluation **Note de 0 à 5 :** 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	**Remarques**
1. Fonctionnement des instances de gouvernance (15/20)		
Organisation et fonctionnement du comité de pilotage sur les 12 derniers mois *(décisions, fréquence des rencontres…)*	3.5/5	Suite à la recommandation de la visite annuelle de 2020, la ville a souhaité reformer un comité de pilotage pour la visite annuelle 2022, composé des principaux élus et services référents en lien avec Cit'ergie. Par ailleurs, la ville se lançant dans l'actualisation de son Agenda 2021, les élus référents sur le sujet font notamment partie de ce COPIL. Le COPIL s'est réuni une fois, lors de la visite annuelle de juin 2022.
Organisation et fonctionnement de l'équipe projet énergie-climat/Territoire Engagé Climat-Air-Énergie *(décisions, fréquence des rencontres…)*	4/5	Echange régulier de l'équipe projet Cit'ergie tout au long de l'année (en articulation également avec la CAC sur le volet PCAET, et avec la direction de la performance énergétique et de la gestion des fluides).
Continuité des moyens humains au cours de l'année *(présence d'un chef de projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie au cours des 12 derniers mois, implication du DGS, des directeurs de services…)*	4/5	Continuité des moyens humains sur l'année 2021 et 2022, avec une équipe en place depuis plusieurs années. Participation de Laurence Talvat (DGA) lors du COPIL. Recrutement en cours d'un chargé de mission résilience (en lien avec l'opération collective menée par l'ADEME).
Continuité du portage politique au cours de l'année *(réunions/interventions régulières de l'élu référent Territoire Engagé Climat-Air-Énergie hors COPIL, implication du Maire/Président, nouvelles délibérations climat-air-énergie…)*	3.5/5	Elargissement du COPIL cette année, avec l'intégration de plusieurs élus dans sa composition. Le lien est notamment fait avec l'Agenda 21, le budget climat, la mobilité et les transports, la biodiversité …
2. Programme de politique climat-air-énergie (16/20)		
La collectivité met-elle à jour régulièrement son tableau de bord de suivi ?	5/5	Mise à jour de son tableau de bord : la cheffe de projet cit'ergie fait le lien avec l'ensemble des directions pour collecter l'information durant l'année.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Publié le 06/10/2022
ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_240-DE

	Evaluation **Note de 0 à 5 :** 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	**Remarques**
La mise en œuvre est-elle conforme aux prévisions ?	3.5/5	Une dynamique en place sur la mise en œuvre des actions. Il reste encore des marges de progression sur certaines actions qui ont peu avancé sur les 3 ans de mise en œuvre du plan d'actions.
Evolution ou engagement effectif du budget prévu pour le programme d'actions ?	4/5	Chaque action engagée fait l'objet d'un financement dédié, mais il n'y a pas de regroupement sous forme d'un budget climat-air-énergie ou Cit'ergie. Cette année, l'évaluation du budget climat a été lancée, avec le recrutement d'une stagiaire sur ~~6 mois~~ 4 mois afin d'enclencher ~~r~~la dynamique. Un Benchmark a été réalisé, ainsi que des premières pistes pour tester la mise en œuvre effective du budget climat.
La collectivité mène-t-elle en continu des réflexions sur la pertinence de sa politique et sur ses objectifs ? De nouvelles actions, thématiques ou compétences sont-elles mises en place ?	3.5/5	Arrêt du PCAET de l'agglomération en décembre 2021. Il est préconisé par la conseillère de construire une feuille de route Climat Air Energie propre à la ville, avec une définition des objectifs territoriaux (échelle CeC), et la définition d'objectifs sur les bâtiments et des objectifs internes.
Chiffrés clés de l'avancement du programme d'actions	Nb d'actions lancées dans l'année : 1 Nb d'actions en cours : 49 (dont les 1 action lancée dans l'année ; sont également intégrés les actions réalisées en continu, et pérennes dans le temps) Nb d'actions réalisées/terminées 5 dont dans l'année : 3 Nb d'actions non commencées : 2 Actions annulées ou suspendues 3 (dont 1 car maintenant incluse dans une autre) NB : 1 action dont le point n'a pas pu être fait	

3. Suivi des recommandations (6.5/10)

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Publié le 06/10/2022
ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_240-DE

	Evaluation **Note de 0 à 5 :** 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	**Remarques**
(**) Les recommandations du **conseiller**, formulées dans le précédent rapport de visite annuelle, ont-elles été suivies ?	3/5	L'intégration du Climat, de l'Air et de l'Energie dans le PLUi (enjeu à long terme, stratégique et transversal). >> Relance du marché PLUi. Peu d'évolution en 2021/2022. La recommandation est toujours de mise. En mars 2021, un nouveau référentiel Cit'ergie intégrant notamment le décret tertiaire (à prendre en compte lors de la prochaine visite annuelle), et le budget climat. >> Lancement de la réflexion sur le budget climat en 2022 >> Tertiaire : à priori pas d'accompagnement spécifique réalisé à ce jour auprès des acteurs du tertiaire (projet du département de la Manche abandonné)
(**) Les remarques et recommandations de l'**auditeur** sont-elles prises en compte et traitées ? *(cf. rapport d'audit joint au courrier d'annonce des résultats de la CNL, en ligne sur l'EMT)*		Pas d'audit pour le CAP Cit'ergie en 2019

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Publié le 06/10/2022
ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_240-DE

	Evaluation **Note de 0 à 5 :** 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	**Remarques**
(**) Les recommandations de la **commission nationale du label** sont-elles prises en compte et traitées ? *(cf. courrier d'annonce des résultats de la CNL, en ligne sur l'EMT)*	3.5/5	**« La formation des élus suite au renouvellement de 2020 sera l'occasion de relancer la dynamique »** ➜ Prévoir une formation des nouveaux élus sur les sujets climat air énergie ➜ Cadrer l'organisation/pilotage de la démarche Cit'ergie mettre en place sur les 3 ans de suivi (Commissions, réorganisation des pôles en cours) >> Formation Climat 50 réalisée en 2021 Axe d'amélioration > D'ici 2023 : renforcer la montée en compétence Climat-Air-Energie >> Recomposition du COPIL pour la visite annuelle 2022 Axe d'amélioration : Stabiliser un COPIL d'ici la fin du suivi du label Augmenter le taux de rénovation des bâtiments à augmenter >> Rénovation des bâtiments en cours (travaux engagés sur une vingtaine de bâtiments) Axe d'amélioration : Faire le bilan des indicateurs fin 2022 / début 2023 Progresser sur l'approvisionnement énergétique >> Peu de progression en 2021 et 2022. En revanche, il existe toujours un conseil lié à la géothermie et au solaire suite aux outils mis en place par la ville. Axe d'amélioration : Diminuer la dépendance énergétique du territoire (lien avec le PCAET)

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Publié le 06/10/2022
ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_240-DE

	Evaluation **Note de 0 à 5 :** 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	**Remarques**
4. Bilan et perspectives (11/15)		
Les performances de la collectivité se sont-elles globalement améliorées depuis l'année dernière ? (*indicateurs chiffrés sur le patrimoine, la mobilité, la qualité de l'air etc. score si recomptage annuel, appréciation qualitative sur l'organisation …)*	4/5	Rappel : Recomptage des points 2020 : 45.8% d'actions réalisées (contre 42.7% en 2019). Recomptage des points 2021 : 47.3%. Il reste le domaine 3 « approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets » qui reste faible (à 37.3% d'actions réalisées)
(***) Le maintien ou l'amélioration du score est-il en bonne voie pour le renouvellement ?	3.5/5	La ville de Cherbourg-en-Cotentin se rapproche de l'objectif des 50% d'actions réalisées pour atteindre le prochain niveau de labellisation lors du renouvellement. La conseillère préconise de réaliser un bilan des indicateurs fin 2022 afin de mettre à jour l'évaluation relative à ces indicateurs dans cit'ergie. A noter : la ville a été évaluée sur le référentiel d'évaluation de 2018 lors de sa demande de labellisation CAP Cit'ergie. Les actualisations du référentiel en 2021 et en 2022 peuvent avoir un impact sur la notation (en négatif ou en positif) lors du renouvellement du label.
La collectivité est-elle dans les temps par rapport aux diverses échéances du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie ? *(renouvellement de label, fin de contrat du conseiller, visite annuelle…)*	3.5/5	Cherbourg-en-Cotentin a réalisé 2 visites annuelles. La dernière visite annuelle est prévue pour fin 2022/début 2023. Le renouvellement du label est prévu d'être lancé en 2023 (avec l'actualisation de l'état des lieux en 2023, et une demande de labellisation en juin 2024).

(*) Total à ajuster en fonction du remplissage des lignes suivantes.
(**) Indiquer « Sans objet » pour les collectivités non concernées.
(***) La visite annuelle ne prévoit pas un recomptage des points découlant de la mise en œuvre du programme durant l'année écoulée, sauf demande spécifique indiquée dans le cahier des charges du conseiller.

Impression générale au cours de la visite annuelle :
La ville maintient toujours sa dynamique sur la démarche de labellisation Climat-Air-Energie. Elle a bien pris en considération les remarques de la conseillère Cit'ergie de l'année précédente, avec une recomposition du COPIL recherchant plus de transversalité, et le lancement de la réflexion sur le budget climat.
Par ailleurs, la ville s'est également engagée dans l'opération collective de l'ADEME sur la résilience. Un nouveau chargé de mission devrait renforcer l'équipe à partir de juillet 2022.

Difficultés particulières rencontrées par la collectivité :
RAS

Décisions prises et suites :
Renouvellement de la labellisation.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Publié le 06/10/2022
ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_240-DE

Cherbourg-en-Cotentin va faire une demande de report d'un an à la Commission Nationale du Label (pour 2024 et non 2023 comme initialement prévu).

La commune a rédigé un courrier à la commission expliquant que la mise en œuvre du programme d'actions est concomitante à l'organisation des services de Cherbourg-en-Cotentin et à l'écriture des grandes stratégiques politiques. Jusqu'à présent, l'avancement dans la démarche est encore tributaire de cette mise en place progressive de la commune nouvelle.

Elle a également indiqué que la commune va refondre son Agenda 21, tout en menant l'opération « résilience » proposée par la délégation régionale Normandie de l'ADEME. Cela fait l'objet du recrutement d'un chargé de projet et d'un bureau d'études, qui seront opérationnels pour septembre 2022. En parallèle, le PCAET de la communauté d'agglomération Le Cotentin est actuellement en phase de consultation, avant une adoption probable à l'automne 2022, c'est pourquoi son appropriation infra-territoriale reste à mener.

Enfin, la commune indique à la commission qu'elle souhaite renouveler la démarche de labellisation « Territoire engagé pour la transition énergétique – Climat-air-énergie » pour renforcer la démarche d'amélioration continue déjà en cours, avancer dans les degrés du label et être reconnue comme une collectivité active dans ce domaine.

Afin d'articuler l'ensemble des démarches, la commune sollicite la commission pour lui accorder une prolongation pour le renouvellement de sa labellisation « Territoire engagé pour la transition écologique – Climat Air Energie » selon le calendrier prévisionnel ci-dessous :
- Novembre 2022 à février 2023 : suivi annuel n°3 ;
- Mars à août 2023 : consultation pour le recrutement d'un bureau d'études conseiller pour le renouvellement du label climat-air-énergie ;
- Septembre 2023 à mai 2024 : élaboration du nouveau programme d'actions, en lien avec l'écriture de l'Agenda 21 et prenant en compte l'appropriation du PCAET de la communauté d'agglomération ;
- Juin 2024 : dépôt du dossier de demande de renouvellement de label.

Propositions du conseiller et autres remarques :

Réaliser un bilan/indicateurs des actions

- Bilan des consommations énergétiques des bâtiments en 2023
- Bilan des conseils du SARE + rénovation énergétique du résidentiel
- Bilan des impacts de l'offre de mobilité sur les pratiques de mobilité sur le territoire
- Communiquer sur les bilans des actions (en interne et en externe)

Formaliser les stratégies / concrétiser les actions engagées

- Stabiliser le COPIL Territoire Engagé Climat Air Energie et articuler les démarches Agenda 21 et Territoire Engagé Climat Air Energie
- Construire la feuille de route Climat Air Energie de la ville (déclinaison territoriale du PCAET et fixer une stratégie avec des objectifs chiffrés sur les compétences portées par la ville)
- Concrétiser l'opération collective résilience (nouveau poste avec 50% de temps dédié à la résilience)
- Budget climat à expérimenter
- Renforcement de la mobilité alternative : mettre en place des actions et évaluer les résultats

Signature du conseiller :

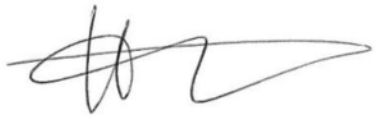

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Publié le 06/10/2022
ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_240-DE

Avis / commentaire éventuel de l'ADEME (facultatif)

Bonne progression de la collectivité. Le référentiel évolue et il est important d'accentuer la réflexion sur la sobriété dans tous les domaines en s'interrogeant notamment sur les besoins essentiels ainsi que sur le développement de la production d'énergies renouvelables.

Pièces jointes à fournir :	☑
Copie des supports de présentation	
Liste des personnes présentes aux différents moments de la visite annuelle – Liste des personnes excusées	
Tableau de bord de suivi du programme de politique énergétique	
Autres documents utiles (préciser) :	

Transmission du rapport annuel par mail (A compléter):

- Nom du Chef de projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie (pour diffusion interne) : Claire Garenaux
- Nom du référent Territoire Engagé Climat-Air-Énergie à la Direction Régionale de l'ADEME : Léa Chedeville
- Bureau d'appui Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, via l'adresse mail **citergie@ademe.fr**

Mise en ligne sur l'EEA Management Tool :
Le rapport de visite annuelle, intitulé « Nom-collectivité_rapport visite annuelle_année » doit être mis en ligne sur l'EMT par le conseiller (dans un dossier « Visites annuelles » dans les « fichiers généraux »).

NB : Lors du renouvellement du processus, la collectivité joindra les rapports annuels :
- A la consultation de renouvellement : la collectivité enverra les rapports aux conseillers qui répondent à l'offre.
- Au dossier de candidature : la collectivité vérifie la présence des rapports de visite annuelle dans le dossier dédié dans l'EMT et le complète si nécessaire.

RAPPEL : La visite annuelle est une obligation pour toutes les collectivités en démarche Territoire Engagé Climat-Air-Énergie. L'absence de réalisation d'une visite annuelle, en dépit des demandes de régularisation par l'ADEME, peut entrainer la perte du label ou la sortie du réseau pour les collectivités non encore distinguées.